

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 22.07.09

Date de convocation: 3 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux Le 9 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul		Х	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier		Х	
POURQUIER Jean-Paul		Х	
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien	Х		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

## IRVE – SCHEMA DIRECTEUR Approches stratégiques envisageables pour exécuter les investissements

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Syndical les différentes approches stratégiques envisagées lors du dernier comité de pilotage du Schéma Directeur IRVE, étude menée conjointement à l'échelle de l'Occitanie avec les 13 Syndicats d'Energie et les deux Métropoles.

Il précise qu'au stade actuel de l'étude, des incertitudes demeurent quant au montant des investissements à réaliser à court ou moyen terme, et que des arbitrages devront être effectués dans le cadre du Schéma Directeur Lozère porté par le SDEE, au titre de sa compétence obligatoire pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques intégrées dans un réseau public, tant sur les hypothèses de besoin de recharge sur le domaine public, que sur d'éventuelles manifestations d'opérateurs privés pour porter une partie de ces investissements.

Délibération n°: 22.07.09

## APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ÉMET un avis de principe défavorable sur le scénario 1 tel que présenté;

**NE SE PRONONCE PAS** sur les scénarios 2 et 3, par manque d'éléments financiers sur le scénario 2, et par manque de lisibilité sur le scénario 3, ce dernier pouvant éventuellement laisser les emplacements et infrastructures de recharge les plus rentables aux initiatives privées, et les non-rentables sous maîtrise d'ouvrage publique sans, pour le moment, aucune garantie de contrepartie ou de dispositif de compensation ou d'équilibre ;

**DÉCIDE** de remettre ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain Bureau Syndical en fonction de l'avancée de l'étude et notamment du volet juridique évoqué lors du dernier comité de pilotage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC Le Secrétaire de séance Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

